
DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Direction des finances, de
l'immobilier et de l'éducation*

Pôle éducation collèges

Service Systèmes d'information

Extrait des délibérations du Conseil Général

Réunion du 1er trimestre 2006

Séance du 20 Mars 2006

rapport n° 0012 - 3009

Objet : **INFORMATIQUE DANS LES COLLEGES**

Rapporteur : Mme Bernadette DREUX

LE CONSEIL GENERAL,

Vu les rapports n° 0012 et 3009

de M. le Président du Conseil Général

La commission

de l'Education, de la Culture et des Sports

et la commission des Finances et du Patrimoine entendues

DECIDE :

- d'ouvrir une autorisation de programme 2006-2009 d'un montant de 455 000 € destinée à l'acquisition de matériels informatiques pour les collèges publics ;

- d'adopter l'échéancier prévisionnel de crédits de paiements suivant, chapitre 902 article 90-221 nature 21831 :

2006 :	110 000€
2007 :	115 000€
2008 :	115 000€
2009 :	115 000€

- d'acquérir à titre expérimental des tableaux numériques et des matériels annexes dans divers collèges publics et d'inscrire à ce titre un crédit de 24 000 €;

- de donner délégation à la commission permanente pour autoriser les acquisitions du matériel et leur répartition dans les collèges publics.

Le Président du Conseil Général,

Michel DIEFENBACHER